

Le 23 octobre 2025

L'honorable Jean-Yves Duclos, député
Comité permanent de la sécurité publique et nationale
Sixième étage, 131, rue Queen
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

OBJET : Commentaires de L'IAI au sujet de la Loi sur la protection des cybersystèmes essentiels (Projet de loi C-8, Partie II)

Monsieur,

Au nom de The Institute of Internal Auditors (L'IAI), l'association professionnelle internationale représentant plus de 265 000 auditeurs internes, dont plus de 8 000 membres au Canada, nous sommes reconnaissants d'avoir l'occasion de formuler des commentaires en ce qui concerne le projet de loi de la Chambre des communes intitulé : [Loi sur la protection des cybersystèmes essentiels](#) (Projet de loi C-8, Partie II).¹

Alors que des organisations de tous les secteurs continuent de faire face à un environnement dans lequel la cybersécurité constitue un risque croissant, la nécessité de mettre en place un cadre législatif et réglementaire rigoureux est manifeste, et ce, pour atteindre deux objectifs principaux :

- Établir des processus visant à repérer et à atténuer les risques liés la cybersécurité organisationnelle.
- Veiller à la mise en place de contrôles internes et de procédures relatives aux missions d'assurance adéquats.

Étant donné le rôle de premier plan que joue la profession de l'audit interne dans l'évaluation des risques liés à la cybersécurité, l'IAI est d'avis que l'application cohérente de règlements en matière de cybersécurité est nécessaire au renforcement des mécanismes de défense des organisations. Le projet de *Loi sur la protection des cybersystèmes essentiels* répond à cet objectif en conférant aux administrateurs gouvernementaux désignés le pouvoir d'ordonner à des exploitants visés par la réglementation de procéder à des vérifications internes. Chaque mention d'une vérification interne dont la directive est donnée par le gouvernement stipule ce qui suit :

*(...) ordonner par écrit à un exploitant désigné d'effectuer, dans le délai et selon les modalités qu'il précise, une vérification interne de ses pratiques, de ses livres et autres documents afin de déterminer s'il se conforme à quelque disposition de la présente loi ou de ses règlements.*²

Compte tenu de la complexité de l'évaluation des risques liés à la cybersécurité et à la conformité, ainsi que de la nécessité d'appliquer ces évaluations de manière cohérente, L'IAI estime qu'il serait utile que le Comité permanent de la sécurité publique et nationale définisse explicitement le terme « audit interne » ou « vérification interne » comme suit :

¹ « [Projet de loi C-8, Loi concernant la cybersécurité, modifiant la Loi sur les télécommunications et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois](#) », 2025, Chambre des communes, Parlement du Canada, première lecture : 18 juin 2025

² « [Loi sur la protection des cybersystèmes essentiels \(Projet de loi C-8, partie II\)](#) », Chambre des communes, Parlement du Canada, première lecture : 18 juin 2025

L'audit interne désigne un service-conseil d'assurance indépendant et objectif, exercé conformément au Cadre de référence international des pratiques professionnelles® de l'Institute of Internal Auditors.

L'intégration de cette définition de l'audit interne, qui fait précisément référence au Cadre de référence international des pratiques professionnelles® (IPPF®), aura pour effet de renforcer le projet de loi à trois égards importants :

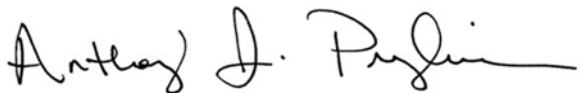
- L'IPPF® établit les normes professionnelles, les rapports hiérarchiques indépendants et les titres de compétence qui régissent la tenue des audits internes.
- Le Cadre comporte une *exigence thématique en matière de cybersécurité*, qui « constitue une base minimale pour l'évaluation de la cybersécurité au sein d'une organisation ».³
- Cette exigence garantit la conformité à l'alinéa 4.1.2 de la Politique sur l'audit interne du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, qui exige que les audits internes gouvernementaux soient conformes à l'IPPF®⁴

L'IAI est d'avis qu'il est essentiel d'ajouter d'une définition officielle de l'audit interne afin d'éliminer toute ambiguïté, de favoriser la cohérence et de renforcer la confiance des organisations à l'égard de la mise en œuvre de la loi et recommande vivement de l'y intégrer.

Si vous ou votre personnel avez des questions à ce sujet ou souhaitez discuter des possibilités qu'offre la profession d'audit interne pour soutenir votre travail, veuillez contacter Ryan Singh, directeur d'advocacy, Canada à Ryan.Singh@TheIIA.org.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à nos commentaires.

Veuillez accepter nos sincères salutations,



Anthony J. Pugliese, CIA, CPA, CGMA, CITP
Président et chef de la direction
The Institute of Internal Auditors



Jeff Erdman, CRMA, CFSA
Directeur, Canada
The Institute of Internal Auditors

c. c. Membres du Comité permanent de la sécurité publique et nationale

³ « [Cybersécurité Exigence thématique](#), », 2025, The Institute of Internal Auditors, publiée le 5 février 2025

⁴ « [Politique sur l'audit interne](#) », 2023, Secrétariat du Conseil du Trésor, entrée en vigueur le 15 juin 2023